

4.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs provinciaux —fin

Province et parc	Situation	Date de création	Superficie	Caractéristiques
Col.-Britannique —fin			acres	
Stamp-Falls.....	A Alberni, île de Vancouver.	1940	424	Parc dans la forêt renfermant des chutes, des échelles à poisson et une piscine. Terrains de pique-nique, camping. Accès par un chemin.
Hamber.....	Sur la route Big-Bend. Le parc est voisin de Jasper et de Banff.	1941	2,431,960	Région forestière et montagneuse non aménagée en bordure de la partie orientale de la route Big-Bend.
Manning.....	Route Hope-Princeton, dans le centre méridional de la Colombie-Britannique, près de la frontière.	1941	181,760	Parc de montagnes renfermant des prés de fleurs alpêtres et de pittoresques lacs poissonneux. Réserve de bêtes sauvages. Accessible par la route.
Darke-Lake.....	A Summerland, Okanagan-sud.	1943	5,472	Groupe caractéristique de lacs de montagnes. Pêche, chasse et canotage.
McMillan.....	A Cameron-Lake, île de Vancouver.	1944	337	Futaie vierge de la côte occidentale de renommée mondiale, accessible par la route de Alberni-Parksville.
Cultus-Lake.....	A Chilliwack, vallée du Fraser, sur le bas-continent.	1948	950	Parc d'été. Natation, pique-nique, pêche. Accès par un chemin.
Petroglyph.....	A Nanaimo, côte orientale, île de Vancouver.	1948	4	Anciennes sculptures sur pierre d'origine inconnue. Accessible par un chemin.
Tow-Hill.....	Île de la Reine-Charlotte..	1948	480	Peu aménagé encore. Terrain de pique-nique.

¹ Non compris 1 parc en Saskatchewan, 16 en Alberta et 26 en Colombie-Britannique d'intérêt surtout local. (Voir pp. 27-33 de l'*Annuaire* de 1950)

Section 3.—Parcs et régions régis par la Commission du district fédéral*

La Commission du district fédéral, connue avant 1927 sous le nom de Commission d'embellissement d'Ottawa, fut créée par le Parlement, en 1899, en vue d'embellir et d'améliorer la ville d'Ottawa, capitale du Canada, par l'aménagement et l'entretien de parcs et de promenades.

En 1927, le champ d'action de la Commission fut étendu aux régions attenantes. Le nombre de ses membres passa de huit à dix, dont un représentant de la ville de Hull. Plus tard, la Commission s'est vue chargée d'entretenir les terrains de tous les édifices du gouvernement fédéral à Ottawa et dans les environs. La loi de 1946 modifiant la loi de la Commission du district fédéral a porté le nombre de ses membres à dix-neuf et, afin de lui assurer un caractère plus national, décrété que chaque province doit y compter un représentant.

De temps à autre, les ministères fédéraux demandent à la Commission de se charger de l'embellissement des terrains qui entourent les nouveaux édifices du gouvernement, moyennant le remboursement de tous les frais. La Commission dispose du personnel compétent et de l'outillage spécial nécessaires. Ses fonds proviennent de subventions établies par la loi et de crédits votés par le Parlement.

* Révisé par la Commission du district fédéral, Ottawa.